

[Text]

**Mr. Stupich:** I just do not know. If not, we can bring in an amendment later.

**Mr. Milliken:** If we do not get it done until tomorrow, I do not think there is a big worry. If this bill is going through, it is going to go through because there is unanimous agreement to allow it through, which means that if we are late in reporting there can still be the unanimous consent to let it through.

**Mr. Crosby:** What is the basis for coming to any resolution of matters in dispute when we do not know what the matters in dispute are? We know the Shipping Federation and the shippers do not like the bill. They do not like user fees. They do not want any extension of them and so on, but they have not proposed any amendment. They have not said what would satisfy them. So we are in the dark. As they said, they related to section 4 of the Canada Shipping Act, which they say they lobbied and protested. I thought it was actually the fishermen who were the major concern, but that is another matter from another day.

• 1250

The people who appeared before us did not offer any amendments to the bill. We do not know what they want. If we come up with an amendment, do we go back and ask them if it is okay? They have just left us with their concern. I have no idea how to resolve it.

**Mr. Milliken:** Somehow I think that among us we can decide whether or not we have gone as far as we can reasonably go to meet their concerns. I am not saying we have to meet their concerns point-blank. I think we should look at this from the point of view of saying how much discretion we are going to give the executive in this case to charge these fees out to different classes. To my mind, that is the crux of the issue. I do not disagree with what Mr. Stupich has said at all, and if that can be spelled out better, I would prefer it. Certainly when I read it, I had no inclination that the full regulatory process applied to those increases. The minister simply had to publish his statement. There was none of the six months in advance and all that sort of material. It just said before the increase went into effect.

**Mr. Crosby:** Let me deal with that matter, Mr. Stupich, in the only way I can, and perhaps the chairman can help me. The regulatory process is really related to other things: that is, the legislation respecting statutory orders and regulations, which requires statutory instruments to be published in a certain way and so on, and the guidelines produced by Treasury Board themselves. I do not see how we would be able to graft it to this provision, except to say that the normal processes would be observed.

[Translation]

**M. Stupich:** Je n'en sais rien. Si nous ne pouvons pas le faire maintenant, nous pourrions présenter un amendement plus tard.

**M. Milliken:** Si nous ne pouvons pas le faire d'ici demain, je ne pense pas que cela pose un grand problème. Si ce projet de loi est adopté, il le sera parce qu'il y aura consentement unanime. Donc, même s'il y a un retard dans la présentation de notre rapport, on peut toujours compter sur le consentement unanime pour son adoption.

**M. Crosby:** Sur quelle base peut-on résoudre les questions controversées si nous ne savons pas quels sont les points controversés? Nous savons que la Fédération des armateurs du Canada et les consignateurs n'aiment pas ce projet de loi. Il n'aiment pas les droits d'utilisation. Ils ne veulent pas une généralisation de ces droits, mais ils n'ont pas proposé d'amendement. Ils ne nous ont pas dit ce qui répondrait à leur désir. Nous ne sommes donc pas plus avancés. Dans leur exposé, ils se sont référés à l'article 4 de la Loi sur la marine marchande du Canada, article auquel ils étaient opposés. En fait, je croyais qu'il s'agissait surtout des pêcheurs, mais c'est là une autre question dont on pourra parler une autre fois.

Les témoins que nous avons entendus n'ont proposé aucun amendement au projet de loi. Nous ne savons pas ce qu'ils veulent. Si nous formulons un amendement, faut-il consulter ces témoins pour leur demander s'ils sont d'accord? Ils nous ont tout simplement indiqué leurs inquiétudes. Je ne sais absolument pas comment les apaiser.

**M. Milliken:** Il me semble tout de même que nous pouvons décider entre nous si nous avons ou non fait de notre mieux pour répondre à leurs préoccupations. Je ne dis pas que nous devrions leur donner satisfaction immédiatement. Je crois que, dans l'examen de cette question, nous devrions nous demander combien de pouvoir discrétionnaire nous allons accorder à l'exécutif quand il s'agit d'imposer le prix à payer aux différentes catégories. C'est, à mon avis, la question fondamentale. Je ne suis pas du tout en désaccord avec ce que M. Stupich a avancé, et si l'on peut mieux formuler cela, je serai en faveur de le faire. La lecture du texte ne m'a certainement pas indiqué que le processus réglementaire intégral serait suivi dans le cas de ces augmentations. Il suffisait que le ministre publie sa déclaration. On ne parlait pas de préavis de six mois et de ce genre de choses. On se contentait de dire: avant que l'augmentation entre en vigueur.

**M. Crosby:** Permettez-moi, monsieur Stupich, de traiter cette question de la seule façon que je connaisse; le président pourra peut-être m'aider. Le processus réglementaire est, en fait, lié à d'autres aspects. Il faut tenir compte des textes législatifs concernant les dispositions légales et les règlements, qui exigent que les textes réglementaires soient publiés d'une certaine façon, il faut également tenir compte des lignes directrices conduites préparées par le Conseil du Trésor. Je ne vois pas comment nous pourrions incorporer cela à cette disposition du projet de loi, sinon en disant que les procédures normales seront respectées.